

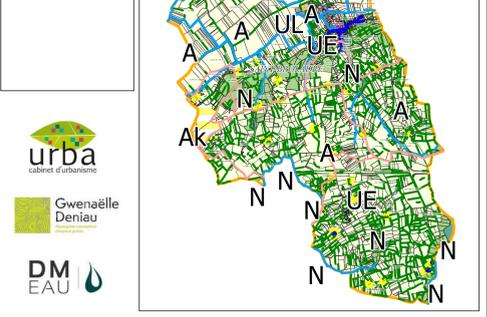
Département de l'Ille-et-Vilaine
Commune de SAINT BROLADRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2.3- REGLEMENT GRAPHIQUE
Zonage du territoire

Agglomération
Echelle 1/9500 ème

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal n°
En date du 15 juin 2022, approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Broladre,
Le Maire,



- Légende**
- PLU**
- Types de zones
 - UE - Zone urbanisée mixte
 - UA - Zone urbanisée d'activités
 - UL - Zone urbanisée d'équipements
 - IAUE - zone à urbaniser mixte
 - IAUL - zone à urbaniser Loisirs et tourisme
 - ZAUE - zone à urbaniser à long terme mixte
 - A - Zone agricole
 - N - Zone naturelle
 - Prescriptions complémentaires
 - Éléments de paysage : front bâti à préserver
 - Chemins à conserver
 - Éléments de continuité écologique = cours d'eau, bief et fossés toujours en eau
 - Éléments de continuité écologique = haies et talus
 - Autres prescriptions
 - Espace boisé classé
 - Secteur de projet
 - emplacement réservé
 - Identification de constructions
 - Éléments de patrimoine bâti à préserver
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Objet	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Liaison pour mobilité douce	336 m²	Commune
2	Accès équipement - aire de stationnement	936 m²	Commune
3	Extension de la MOPA	377 m²	Commune
4	Liaison pour mobilité douce	1136 m²	Commune
5	Extension du cimetière	590 m²	Commune
6	Chemin à créer	492 m²	Commune
7	Chemin à créer pour désenclavement de parcelles	567 m²	Commune
8	Accès au pôle d'équipement et stationnement	1550 m²	Commune
9	Aire de stationnement	423 m²	Commune

